



23 janvier 2014

Postes en informatique revendiqués par les technologues

Le dossier est clos

En janvier 2013, nous vous annoncions que le Syndicat des technologues d'Hydro-Québec revendiquait certains postes de spécialistes de niveau A et B en informatique dans le cadre d'une requête en vertu de l'article 39 du Code du travail. Cette requête avait soulevé beaucoup d'inquiétudes chez les membres vu sa portée très large. Hier, à la suite des audiences de la Commission des relations du travail qui dispose de ces questions, le dossier a été réglé.

Nous tenons à vous rassurer. Finalement, face au commissaire, les technologues n'ont pu maintenir en litige qu'un poste de spécialiste et d'autres leur appartenant déjà. Le poste revendiqué, ancien poste de technicien versé chez les spécialistes par Hydro-Québec, retournera chez les technologues puisque les tâches exécutées sont bien celles d'un technicien.

Le commissaire déposera prochainement sa décision afin de clore le dossier. Comme annoncé l'an dernier, nous avons mis tous les efforts nécessaires afin de défendre vos intérêts et maintenir les emplois de spécialistes.